



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SIVU et SIVOM

Question écrite n° 36433

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux libertés locales pour quelle raison ses services ont répondu, par deux fois, ne pas disposer du nombre de SIVU et SIVOM existants depuis le vote de la loi de juillet 1999, alors même que l'école des ponts et chaussées, dans une séance de formation pour les cadres de l'État en date du 10 décembre 2003, diffuse un tableau avec les chiffres pour l'année 2000, qui montre même une progression de ces structures intercommunales entre 1998 et 2000.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36433

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : libertés locales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2188